



Aux parents des élèves de 11^e année des cycles
d'orientation des **Grandes Communes, du Marais
et du Vuillonex** qui ont adressé une demande
d'inscription au Collège de Genève

Genève, mars 2019

Concerne : Inscription au Collège de Genève

Madame, Monsieur, chers Parents,

Votre enfant a récemment fait le choix de la filière gymnasiale. Il s'agit maintenant de compléter cette inscription en précisant en particulier les choix de disciplines et de niveaux qui composeront son profil de collégien-ne.

À la suite des décisions prises par la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGES II), nous vous informons que l'inscription de votre fils/fille sera enregistrée au collège de Saussure. Le lieu de cette opération ne présage en rien de l'attribution future de votre enfant à tel ou tel établissement du Collège de Genève, pour laquelle il sera tenu compte de son domicile, mais également de critères pédagogiques et de gestion.

Cette inscription se déroulera en deux temps:

1^{re} étape: Inscription le jeudi 11 avril 2019 (choix du profil)

Nous vous invitons à venir, accompagné-e de votre enfant¹, procéder à son inscription le

jeudi 11 avril 2019
au collège de Saussure
Vieux-Chemin-d'Onex 9
1213 PETIT-LANCY

entre 17h00 et 18h00, lettres de A à E,
entre 18h00 et 19h00, lettres de F à M,
entre 19h00 et 20h00, lettres de N à S,
entre 20h00 et 21h00, lettres de T à Z.

Les choix (disciplines, niveaux et type de maturité – bilingue par séjour ou par enseignement) sont définitifs, pour autant que les conditions d'admission restent satisfaites en juin. Plus aucun changement ne sera possible. Pour vous orienter dans vos choix, nous vous invitons à consulter sur le site web de l'Etat de Genève (<https://www.ge.ch/document/maturite-gymnasiale-au-college-geneve>) une brochure intitulée *La maturité gymnasiale au Collège de Genève*.

Il ne pourra être procédé à l'inscription que si tous les documents nécessaires sont présentés, à savoir :

- **Pièce d'identité de l'élève (original et copie recto-verso),**
- **Bulletin scolaire du 2^e trimestre de l'année en cours (original et photocopie),**
- **Pièce de légitimation du représentant légal (original).**

./.

¹ A l'exception des élèves qui doivent se présenter le même jour aux tests pratiques d'admission en voie professionnelle

2^e étape: Confirmation de l'admissibilité le jeudi 27 juin 2019

L'inscription du 11 avril 2019 devra être validée, sur la base des résultats de fin d'année scolaire, le
jeudi 27 juin après-midi.

L'élève, ou l'un de ses parents, devra déposer le bulletin scolaire de fin d'année confirmant son admissibilité dans l'établissement indiqué sur la convocation que vous recevrez début juin. Cet établissement ne sera pas forcément l'établissement définitif de l'élève.

Au cours de l'été, vous recevrez une convocation de l'école d'attribution de votre enfant pour la rentrée scolaire. L'attribution à une école est une mesure organisationnelle basée sur différents critères (profil de cours de l'élève, domicile, desserte TPG, notamment) **qui ne peut pas faire l'objet d'un recours.**

Cependant, en cas de force majeure (situation de handicap, harcèlement avéré, situation de prise en charge médicale importante, gémellité, déménagement), les parents de l'élève concerné-e feront parvenir l'ensemble des justificatifs officiels correspondants, avec une demande d'attribution à un établissement particulier, **au plus tard le 30 avril 2019**, à l'adresse suivante:

coregeo-college@etat.ge.ch

Seules les demandes envoyées par courriel à cette adresse seront traitées.

En souhaitant plein succès à votre enfant pour la suite de ses études, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour la région Arve-Rhône1 :
Gilles Revaz
Directeur

